

*Initiatives parlementaires*

Je ne peux pas appuyer cette disposition. Le projet de loi C-68 prévoit des peines sévères pour la cession illégale. Ces peines ne risquent pas de contrevenir à la Charte canadienne des droits et libertés.

Je comprends ce que la députée propose, mais je pense que l'essentiel de ses propositions est déjà prévu dans le projet de loi C-68. À mon avis, ce qui ne l'est pas risque seulement d'occasionner des contestations en vertu de la charte et de réduire le pouvoir des tribunaux dans des secteurs très importants.

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.):** Monsieur le Président, nous venons d'entendre que le projet de loi C-260 fait double emploi avec le projet de loi C-68 présenté par le gouvernement, un projet de loi au sujet duquel je ne suis pas du tout convaincu qu'il apporte grand-chose de bon au Canada.

La députée de Surrey—White Rock—South Langley a présenté un projet de loi qui porte très précisément sur l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles. C'est précisément ce que la population canadienne attend de nous. Les réformistes veulent une loi de contrôle des armes à feu peu coûteuse, qui vise les criminels et que la population canadienne respectera.

Il y a quelques semaines, je me trouvais au Labrador. Pendant mon séjour, j'ai pu m'entretenir avec un certain nombre de personnes. Le Labrador compte 33 000 habitants répartis sur un très vaste territoire. Presque chaque habitant et chaque foyer possède une arme à feu. J'ai été fasciné par la réaction des gens au projet de loi C-68. Ils ont réagi un peu comme les gens de ma circonscription, c'est-à-dire avec une certaine méfiance et de l'apprehension.

Un homme m'a raconté que la GRC assurait auparavant les services de police au Labrador mais qu'elle a été remplacée par la force constabulaire de Terre-Neuve. Dès leur arrivée, les nouveaux agents de police ont commencé à donner des contraventions à toutes les personnes qui portaient leur fusils de chasse sur leur épaule ou dans leur motoneige pour aller dans la toundra. L'homme m'a dit que les gens n'en croyaient pas leurs oreilles. Ils se demandaient comment ils feraient pour aller chasser le lagopède dans la toundra. Ils ne voyaient pas d'autre solution que d'y aller en emportant leur arme à feu avec eux. À quoi s'attendaient donc les policiers? Cette réaction était normale au Labrador. La population s'est opposée aux agents de police et a fait valoir que la police ne pouvait pas distribuer des contraventions dans ce cas, sinon tout le monde se trouverait à enfreindre la loi.

Quelqu'un qui transporterait un fusil de chasse sur la rue Bank serait considéré comme un criminel. Ce genre de comportement n'est pas acceptable dans cette localité. Ce à quoi je veux en venir, c'est que, pour les gens du Labrador, les armes à feu répondent à un besoin réel. Il est idiot de vouloir les soumettre au projet de loi C-68 et de leur donner une amende pour une chose normale pour eux. Les gens ont réagi avec frustration et ressentiment. Ils ne respecteront pas la loi.

• (1750)

Ils m'ont déclaré les uns après les autres qu'ils ne respecteraient pas le projet de loi C-68. Ils refusent de faire enregistrer leurs armes à feu. Ils sont tous d'accord sur les parties du projet

de loi qui concernent l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles. Pratiquement personne n'est d'accord sur la partie du projet de loi concernant l'enregistrement des armes à feu.

Comment ont-ils réagi face au projet de loi C-68? Ils ont dit que leur député ne voulait pas les écouter. Ils ont dit que, lorsqu'ils téléphonaient à la personne-ressource à son bureau, c'était des discussions et on ne voulait pas les écouter. Ils ont dit que leur député ne votait dans le sens dont ils voulaient qu'il vote. Ils ont dit qu'ils pourraient l'inviter et organiser, avec les 33 000 habitants du Labrador, un forum pour lui dire à l'unanimité qu'ils ne veulent pas de ce projet de loi. Le Labrador ne veut pas de ce projet de loi.

Au départ, ils étaient perplexes. Après cela, ils ne pouvaient croire que cela puisse arriver. Certains membres du gouvernement ont été punis pour avoir écouté leurs électeurs, pour s'être conformés aux souhaits de leurs électeurs. Les gens m'ont demandé si je pensais que ce qu'ils ont fait était démocratique, que cette sanction était exagérée et antidémocratique. Ils m'ont ensuite demandé s'ils pouvaient faire quelque chose. Un type m'a dit que mon parti était contre l'enregistrement des armes à feu. Il m'a demandé ce qui était arrivé à un membre de mon caucus qui s'était vu demander par ses électeurs de voter pour. On lui a chaleureusement serré la main pour avoir fait ce qu'il avait à faire, pour avoir bien représenté ses électeurs à Ottawa.

Les gens n'étaient plus perplexes. Il y avait même un peu d'espoir, un peu d'enthousiasme. Ils m'ont demandé ce qu'ils pouvaient faire, comment s'organiser et comment traiter du projet de loi C-68 avec un groupe différent.

La réaction était très claire pour le gouvernement. Les Canadiens attendent de leurs représentants qu'ils les écoutent et qu'ils respectent leurs vœux, surtout sur un projet de loi comme le C-68, dont on n'a pas discuté au cours de la campagne électorale. Lors des élections, on n'a absolument pas donné au gouvernement le mandat d'adopter le projet de loi C-68. Ce serait tout à fait différent s'il s'agissait d'un élément majeur du programme libéral, mais ce n'est pas le cas.

Qui doit-on écouter? On dit que la police appuie le projet de loi. Je veux raconter brièvement l'histoire d'un policier qui a commencé sa carrière il y a environ 25 ans. À cette époque, avec des collègues, il avait arrêté un homme qui avait une arme à feu dans son véhicule. Les policiers étaient passablement sûrs qu'il avait cambriolé un coffre-fort. Ils ne pouvaient pas le prouver, mais la simple présence de l'arme dans son véhicule l'a envoyé deux ans en tôle. Ce sont les propres paroles du policier. C'est un gars très simple.

Il vient de prendre sa retraite de la GRC. Quelques semaines avant de mettre un terme à sa carrière, il a contribué à l'arrestation d'un autre voleur de banques. Celui-là avait enfoncé un 357 magnum dans la bouche d'un directeur de banque, l'avait emprisonné dans le coffre-fort et lui avait fait si peur que celui-ci a laissé son emploi. Le directeur de la banque avait eu si peur qu'il a dû démissionner, ne pouvant plus occuper ses fonctions. Ce policier a attrapé le voleur. Il y avait eu des témoins. Il n'y avait aucun doute possible. Comment croyez-vous que ce voleur s'en est tiré?